

N°31

LETTRE D'INFORMATIONS COMMUNALES
JUIN 2026


LOISIN
Porte du Chablais

SOUS S

LOISIN MARCHE

*Rose
et Bleue*

SAMEDI 3

OCTOBRE 2026

.....
RENDEZ-VOUS

10H00

**PARKING
SALLE DES FÊTES**

**ÉCHAUFFEMENT
ZUMBA**

.....
**PARCOURS
5 ou 10 KM**

1 €/KM

.....
COLLATION

Organisé par le CCAS

**Chaque pas compte.
Ensemble, marchons pour la vie !**

**Les bénéfices seront entièrement reversés à
l'association "Seins Léman Avenir"**

SUPER U

GROPPI 


LOISIN
Porte du Chablais

Ne pas jeter sur la voie publique

Le mot du maire



Chères Loisinoises, chers Loisinois ,

En cette rentrée, je tiens tout d'abord à souhaiter une excellente reprise à l'ensemble des élèves, ainsi qu'à leurs familles. Je souhaite également adresser mes encouragements à l'équipe éducative, qui œuvre chaque jour au service de nos enfants.

Cette rentrée est aussi synonyme de travaux et de transformations importantes pour notre commune. À l'école, les premiers travaux ont commencé et se poursuivront pendant près de deux ans. Ils permettront notamment la construction de nouvelles classes, mais aussi et surtout la création d'un accueil périscolaire de qualité, mieux adapté aux besoins des enfants et des familles.

Nous souhaitons également la bienvenue à Xavier Rivalland, le nouveau responsable pôle éducation enfance-jeunesse et animation. Sa présence contribuera à renforcer les actions proposées en direction des enfants et des jeunes de notre village.

Les travaux de la place de l'Église ont également commencé et se poursuivront jusqu'à la fin du mois de novembre. Cette opération constitue la troisième tranche des aménagements engagés après la rue des Luges et la rue de Vallon. Elle permettra de créer un espace plus qualitatif, plus agréable et davantage mis en valeur, tout en contribuant à l'embellissement de notre cœur de village.

Par ailleurs, les travaux liés à l'autoroute, qui ne relèvent pas directement de la commune, auront certainement des conséquences sur vos déplacements. Des perturbations sont à prévoir et nous veillerons à vous tenir informés autant que possible de leur évolution.

Ces différents projets témoignent d'une réalité : notre village bouge, se transforme et prépare son avenir. Le territoire du Chablais est lui aussi dynamique, avec de nombreux projets et une véritable volonté d'avancer au service de ses habitants.

Je souhaite également une très bonne rentrée à l'ensemble de l'équipe municipale. Les 25 agents communaux œuvrent chaque jour avec sérieux et engagement pour assurer la qualité des services publics locaux. Je remercie enfin chaleureusement tous les bénévoles du monde associatif, dont l'implication et l'énergie font vivre notre commune tout au long de l'année.

À toutes et à tous, je souhaite une excellente rentrée et une très belle année scolaire, placée sous le signe de la réussite, de la solidarité et de la confiance en l'avenir.

Laetitia Venner

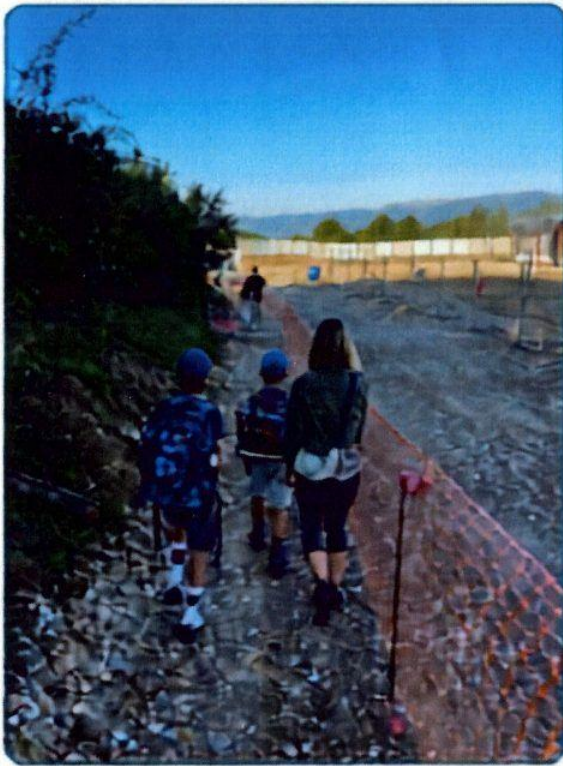


Xavier Rivalland - Laetitia Venner - Christine Rossi





Groupe scolaire des Mogets



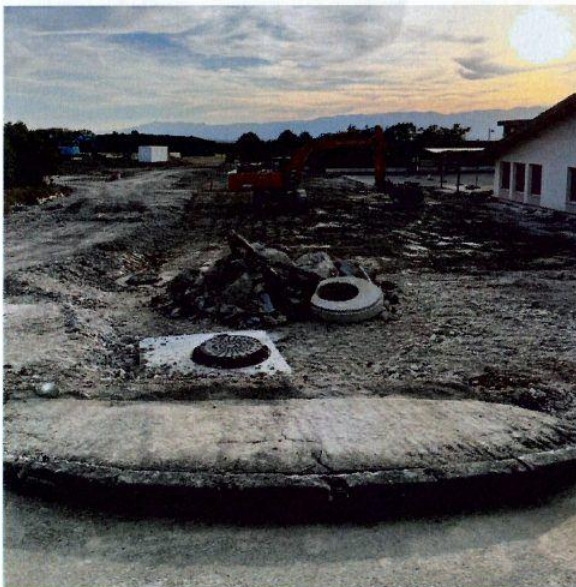
Après plusieurs années de préparation et d'études, le projet d'extension et de rénovation thermique du groupe scolaire des Mogets est désormais entré dans sa phase de réalisation.

Les travaux ont débuté fin juin 2026, avec une étape consacrée à la préparation du site. Les premières interventions consistent notamment à dévier le réseau d'eaux pluviales qui était situé sous l'emprise du futur bâtiment, afin de permettre la réalisation des fondations et la construction de la future extension.

La première phase comprenait également la création du nouveau parking, plus grand et fonctionnel, destiné à accompagner l'évolution du groupe scolaire et à améliorer les conditions d'accès au site. Pour la rentrée scolaire, son aménagement n'était toutefois pas encore définitif, le chantier devant se poursuivre sur plusieurs phases.

Ce fut donc un chemin des écoles inhabituel que les familles ont emprunté pour accéder à la cour.

La durée globale des travaux est estimée à environ deux ans et demi. Cette opération d'envergure sera donc réalisée progressivement, tout en maintenant l'activité de l'école et en veillant à limiter autant que possible les nuisances et les contraintes pour les élèves, les familles et les personnels.



La prochaine étape importante interviendra pendant les prochaines vacances scolaires, avec la réalisation des fondations spéciales (colonnes ballastées) du futur bâtiment.

L'intervention particulièrement technique et génératrice de nuisances, sera réalisée pendant une période de moindre fréquentation du site, afin de limiter son impact sur les enfants et les usagers. Cette phase permettra ensuite d'engager progressivement la construction de l'extension.

Cette réalisation permettra d'accompagner à long terme l'évolution des effectifs, d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, des personnels et de renforcer significativement la performance énergétique de la partie la plus ancienne du bâtiment.

Un chantier colossal, projet de deux mandats où chacun a un rôle à jouer pour que tout se déroule dans les meilleures conditions.

Place de l'Eglise

Après plusieurs années de travaux, le centre-bourg de Loisin poursuit sa transformation avec le lancement, le 31 août 2026, de l'aménagement de la place de l'Église.

Il constituera la dernière étape du projet de requalification du centre-bourg engagé en 2020, avec l'objectif de rendre cet espace plus agréable, plus fonctionnel et plus sûr pour l'ensemble des usagers.

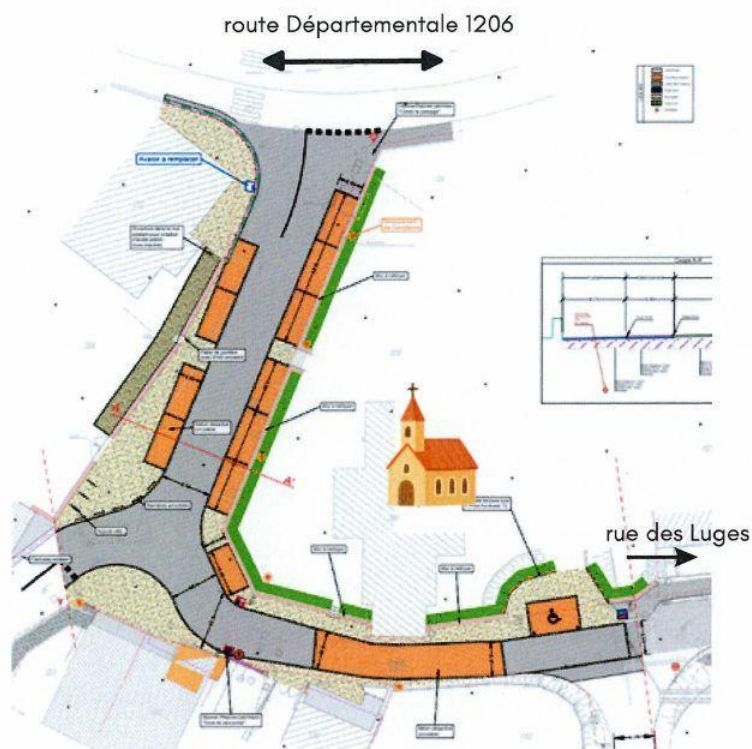
Réalisé avec des matériaux de qualité et durables, le projet prévoit notamment une séparation entre les espaces dédiés aux piétons et ceux réservés aux véhicules, afin de sécuriser les déplacements et de faciliter les cheminements. L'aménagement prévoit par ailleurs de faciliter l'accès au jardin d'enfants et d'améliorer les cheminements autour de celui-ci.

Des arceaux à vélos seront installés afin d'offrir une solution de stationnement adaptée aux cyclistes et d'encourager les déplacements à vélo.

Les places de stationnement seront également clairement matérialisées, permettant une utilisation plus lisible et mieux organisée de l'espace public.

La municipalité souhaite ainsi achever la transformation du cœur de village en conciliant qualité des espaces publics, sécurité des déplacements et convivialité.

La durée prévisionnelle de ces travaux est d'environ quatre mois.



Rues de Vidonne et de la Mule

Un dispositif est actuellement mis en place à titre expérimental rue de Vidonne et rue de la Mule afin de répondre à la problématique de vitesse excessive des véhicules.

Cette phase de test permettra d'évaluer son efficacité et son impact sur la circulation et la sécurité des usagers.

Dépôts sauvages

Dépôts sauvages : la commune sanctionne les auteurs face à la multiplication des dépôts de déchets sur l'espace public, et plus particulièrement aux abords des points d'apport volontaire. La commune a décidé de renforcer son dispositif de lutte contre les dépôts sauvages qui dégradent le cadre de vie de tous et représentent également un coût important pour la collectivité, estimé à environ 10 000 € par an. Ils constituent par ailleurs un manque de respect envers les agents communaux, qui doivent quotidiennement ramasser ces déchets et nettoyer les espaces concernés.

Afin de responsabiliser les auteurs et de ne plus faire supporter ces dépenses sur les finances publiques, c'est-à-dire à l'ensemble des habitants, la commune a mis en place depuis 2025, un dispositif d'amendes administratives à l'encontre des personnes responsables de dépôts de déchets sur le domaine public.

Lorsque l'auteur du dépôt est identifié, la commune engage une procédure d'amende administrative, dans le respect des conditions prévues par la réglementation, selon un barème adapté à la nature des dépôts.

Nature du dépôt et Montant de l'amende



Sacs d'ordures ménagères
100 € / sac



Cartons et emballages divers
100 € / carton ou emballage



Gravats, métaux, meubles et autres déchets volumineux ou encombrants, à l'exclusion des déchets dangereux
400 € / m³



Déchets dangereux (amiante, produits chimiques, déchets infectieux, etc.)
1 000 € / m³

Cette mesure vise à préserver la propreté de la commune, responsabiliser chacun et protéger les finances publiques. L'amende administrative pourra être complétée par la facturation des frais engagés pour l'enlèvement et la prise en charge des déchets lorsque cela sera nécessaire.

Les déchets doivent être déposés dans les équipements et filières prévus à cet effet.

Tout dépôt de déchets sur la voie publique, au pied des conteneurs ou dans un espace non autorisé constitue un dépôt sauvage et peut entraîner des sanctions financières.



Photo du 9 juillet 2026 – Point d'apport volontaire de Super U

Quand la campagne a du nez !

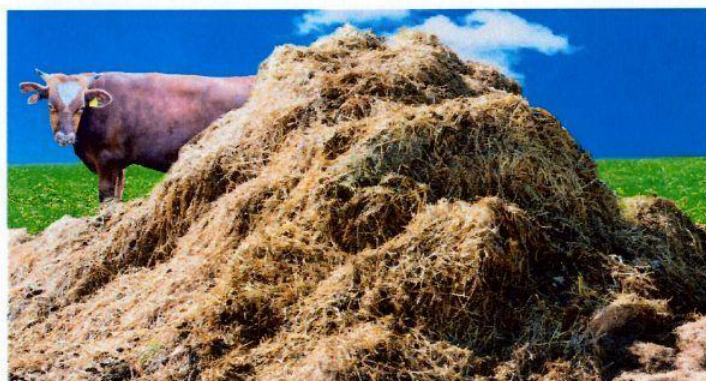
Cet été, il n'y avait pas que le soleil qui chauffait ! Les odeurs agricoles aussi se sont fait remarquer. Avec la chaleur, la sécheresse et l'absence de pluie, le compost et les effluents d'élevage épandus dans les champs ont parfois laissé leur « signature olfactive » un peu plus longtemps que d'habitude.

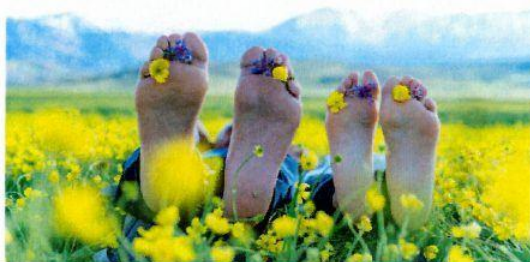
Pourtant, pas question pour les agriculteurs de garder tout cela au chaud ! Un plan d'épandage est mis en place afin d'organiser la répartition des matières organiques sur les parcelles et de respecter les règles en vigueur.

Et si le parfum n'est pas toujours celui d'un grand cru, ces apports sont précieux pour la terre : la matière organique nourrit les sols, contribue à leur équilibre et permet de limiter le recours massif aux engrais chimiques.

Alors oui, cet été, certains nez ont peut-être été mis à rude épreuve... Mais derrière ces odeurs parfois tenaces, il y a aussi un geste utile pour nos terres et une réalité bien concrète du travail agricole.

Bref, à la campagne, il n'y a pas que les fleurs qui ont du parfum... et cet été, le vent et la sécheresse nous l'ont bien rappelé !





La civilité fait les bons rapports ! Bien vivre ensemble, c'est penser aux autres. Un bonjour, une discussion, un peu d'attention et une vraie considération pour autrui contribue à faire d'un quartier un endroit agréable à vivre. Parce que respecter son voisin, ce n'est pas seulement respecter la loi.

LE BRUIT

Le bruit a pris du galon : désormais, c'est une **nuisance**.

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas parce qu'on est en journée que tout est permis. Les horaires pour les travaux bruyants sont fixés pour tous par un nouvel arrêté municipal.

Arrêté municipal n° 2026-0048

Vous faites la fête ! super... de jour comme de nuit et à défaut d'inviter vos voisins, glissez un petit mot dans leur boîte aux lettres, ça ne coûte rien mais ça aidera à anticiper la gêne.

Alors, avant de tondre, ou démarrer la tronçonneuse, vérifiez les plages horaires autorisées.

LA VIDÉO PROTECTION

Caméraman attention :

un petit clic, une grande responsabilité .

Une caméra peut protéger son domicile OK , mais elle ne doit pas filmer chez les voisins. De même il est **interdit de filmer** ou photographier la rue même privée. Seuls les forces de l'ordre ou professionnels, et sous condition, y sont autorisés.

La vie privée doit rester privée.

Posez vous la question :

Est-ce que j'accepterais que mon voisin fasse la même chose chez moi ?

LES CHIENS

Vos chiens adorés, mais pas par tous !

Un chien a le droit d'aboyer...et oui ! mais des aboiements répétés et intempestifs peuvent gêner les voisins et ne signifient pas que le chien est heureux.

Un chien aboie pour différentes raisons :

- Il entend un bruit inconnu : il alerte.
- Un autre chien aboie : il lui répond.
- Une personne ou une voiture passe : son instinct de garde s'exprime.
- Il s'amuse : ses « ouafs ouafs » sont comme les cris d'enfants qui jouent.

Mais l'ennui, la peur ou la solitude peuvent provoquer des aboiements incessants. Veillez à son bien-être et à celui de vos voisins en agissant sur la cause de son mal-être.

Et on n'oublie pas ! **Je suis un maître responsable** : où que je sois, je ramasse les déjections.

NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES nuisances sonores

Pour le bien-être de tous, respectons les horaires indiqués.

POUR LES PARTICULIERS

Travaux de bricolage, jardinage ou entretien avec des engins motorisés (tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, souffleurs, débroussailluses, perceuses, etc.).

Du lundi au samedi

8h00 à 12h00

14h00 à 19h00



Interdiction en dehors de ces plages horaires, ainsi que les **dimanches** et **jours fériés**.

POUR LES PROFESSIONNELS

Artisans, entreprises, entreprises de paysage, entreprises de travaux publics, entreprises du bâtiment ainsi que tout professionnel intervenant sur le territoire communal.

Prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les nuisances sonores.

Les matériels utilisés devront être conformes à la réglementation en vigueur.

Les moteurs des véhicules ne devront pas être maintenus inutilement en fonctionnement.



Du lundi au samedi

7h30 à 19h00



Interdiction les **dimanches** et **jours fériés**, sauf dérogation.



ÉPISODES DE CANICULE ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Lorsqu'une **vigilance météorologique orange ou rouge** pour canicule est en vigueur et que les conditions de travail le justifient, les travaux pourront alors débuter à compter de **6h00**, afin de préserver la santé des travailleurs.



Les entreprises devront toutefois limiter autant que possible les opérations bruyantes **avant 7h00**.



Informez préalablement les riverains lorsque cela est possible.

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT : INSCRIVEZ-VOUS !

Parce que savoir réagir dans les premières minutes peut sauver une vie, nous vous proposons une formation gratuite aux gestes qui sauvent le

samedi 17 octobre 2026

organisée par l'Union départementale des sapeurs pompiers de Haute-Savoie.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Journée nationale de la résilience, qui vise à développer la culture du risque et à sensibiliser chacun aux comportements permettant de mieux faire face aux situations d'urgence et aux événements majeurs. Deux sessions de 2h seront proposées au cours de la matinée.

Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire

mairie@loisin.fr

Et si, demain, c'était vous qui pouviez sauver une vie ?

RAMONAGE OBLIGATOIRE

Incendies, intoxications au monoxyde de carbone, dysfonctionnements des appareils de chauffage à combustion solide (bois, charbon, etc.), le ramonage des conduits de fumée demeure une obligation réglementaire : un conduit mal entretenu peut avoir de graves conséquences.

Afin de réduire ces risques et s'assurer du bon fonctionnement des appareils, les autorités invitent les habitants à faire preuve de vigilance et à veiller à l'entretien régulier de leurs installations pour garantir leur sécurité. Le décret n° 2023-641 du 20 juillet 2023, en vigueur depuis octobre 2023, encadre ces dispositions.

Un geste simple, essentiel pour votre sécurité.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Retrouvez ici toutes les informations à connaître sur les risques naturels et technologiques qui peuvent concerner notre commune.



FISSURES SUR LES HABITATIONS

La mairie recense les fissures signalées.

Si vous êtes concerné, transmettez à **mairie@loisin.fr**

- l'adresse du logement
- la date approximative d'apparition
- des photos des fissures

Ces informations aideront à évaluer les désordres et, si nécessaire, à demander une reconnaissance de catastrophe naturelle.

Cette démarche est un simple recensement. Elle ne préjuge ni de l'origine des fissures, ni de l'éligibilité à une reconnaissance.

LA SAISON DE CHASSE

Du dimanche 13 septembre 2026 jusqu'au dimanche 17 Janvier 2027 inclus .

Pour limiter les risques d'accidents :

- Portez des vêtements de couleurs vives, claires
- Soyez attentifs aux panneaux "chasse en cours"
- Restez sur les sentiers balisés et évitez de vous aventurer à travers champs ou dans les zones de battue.

Si vous partez à la recherche de champignons, restez vigilants.

Si vous croisez des chasseurs, n'hésitez pas à échanger avec eux, à leur poser vos questions et à discuter de leur activité!

À Loisin, les jours de chasse c'est : le jeudi, le dimanche et les jours fériés, de 8 h à 18 h.

Vous souhaitez connaître les jours sur une autre commune : Utilisez l'application gratuite CHASSECO.

<https://chasseco.fr/>

Promeneurs, chasseurs :

partageons la nature en toute sécurité !



CMJ, Conseil Municipal des Jeunes .

On y est ! Tu es loinois en classe de CM1, CM2, ou 6ème : tes idées, tes envies ou tes projets pour ton village, viens les exprimer au CMJ.

Les élections sont prévues en novembre à la mairie.

Fiche de candidature à retirer en mairie ou sur demande par mail : mairie@loisin.fr

Le CMJ, c'est ta voix. À toi de la faire entendre !



La MJC de Douvaine fait sa rentrée !

C'est parti pour une nouvelle saison à la Maison des Jeunes et de la Culture.

Les activités régulières reprennent avec une belle dose d'énergie, de créativité et de projets.

Retrouvez toutes les infos et l'agenda sur le site :

www.mjc-chablais.com

La MJC, c'est ton espace : à toi de jouer !

Rappel : cours de cross fit, salle d'évolution sportive de l'école de Loisin tous les mercredis.

EPDA. de Prévention Spécialisée

Les éducateurs de rue de l'Etablissement Public Département Autonome au service des jeunes.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, l'EPDA accompagne les jeunes de 11 à 21 ans et leurs personnes ressources.

Une question, un projet, une galère ? T'as pas toutes les réponses ! Les éducateurs de rue sont là sans jugement, sans prise de tête, pour t'écouter, te conseiller et t'aider à trouver les bonnes solutions. Pas de pression. Juste une écoute et un coup de pouce.

Un accompagnement scolaire, santé, relations sociales, etc.....tu viens, tu parles, on avance ensemble.

Contact :

baschablais@epdaprevention.org

Emilie EPDA : 06.85.52.84.17

Fred EPDA : 06.85.52.68.31

Une action publique de proximité au service des jeunes.

C'est gratuit, anonyme et près de chez toi.

En complément des 25 associations loisinoises et des entreprises déjà présentes, la commune continue d'évoluer avec l'arrivée de nouveaux services au bénéfice de tous les habitants.

OSE TA VOIX !

Professeur de chant et coach vocal :
Chanter avec plaisir, progresser avec confiance.

Tous niveaux - Cours à domicile
osetavoix74@gmail.com
06 07 51 10 88



PHOTOGRAPHE

Parce que les plus belles images
sont souvent celles qui vous
ressemblent vraiment :

Virginie Tagand, photographe
vtagandphotos74@hotmail.com
06 62 55 15 56



DOUVAINE GYM FEMININE

Cours de renforcement
musculaire et stretching
douvainegymfeminine@gmail.com
Reprise des cours : 15 septembre 2026
salle Framboise - 19h30

BIENVENUE À LOISIN

Retrouver toutes les activités et informations utiles qui font vivre notre commune sur notre plaquette disponible en mairie.

BIENTÔT ... UN SITE TOUT RÉPARÉ

loisin.fr : Point d'étape

Après un piratage et la perte de la gestion du site, nous avons récupéré l'accès et effectué un premier nettoyage.

Nous attendons les droits complets sur l'hébergement pour finaliser les mises à jour et les améliorations.

Notre objectif : un site moderne, fonctionnel et facilitant la communication avec les habitants.

Nous visons une résolution définitive d'ici fin 2026.

RQPE : une journée Rien Que Pour Elles !

Le samedi 30 mai 2026, 49 femmes de la commune de Loisin se sont retrouvées pour une journée conviviale placée sous le signe de la découverte et du partage. La journée a débuté par la visite du château de Menthon-Saint-Bernard, suivie d'un déjeuner à la Ferme de la Charbonnière.

L'après-midi, les participants ont profité d'un temps libre à Annecy, entre promenade, shopping et détente au bord du lac. Une belle journée placée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur, qui a permis à chacune de profiter d'un agréable moment rien que pour elle. Rendez-vous l'été prochain !



Inauguration du véhicule électrique

La mairie remercie tous les annonceurs qui ont permis à la commune de se doter d'un véhicule électrique.



- ⚡ Super U
- ⚡ Stores des Savoies
- ⚡ Pizza Pirate
- ⚡ Bastide Médical
- ⚡ Hodos Ingenierie
- ⚡ Loisin optique
- ⚡ Les Pros du Paysage
- ⚡ Sécuritest
- ⚡ ABC Accueil Taxi
- ⚡ Cusin Dutruel
- ⚡ L'Atelier du boucher
- ⚡ Hauteville
- ⚡ McDonald's
- ⚡ Actif Expert
- ⚡ Extingo



"Le Réveil "

- Dans quel but a été créée l'association "Le Réveil" ?

Le 24 avril 1933 précisément, l'association « Le Réveil » de Loisin voit le jour.

Elle a pour but la préservation des jeunes et l'éducation populaire. L'association catholique permet à de nombreux jeunes d'avoir un point d'attache, de faire des activités tels que du théâtre, d'aller au cinéma ou de jouer d'un instrument dans la fanfare locale qui s'appelait d'ailleurs « Le Réveil de Loisin ». En 1935 la salle paroissiale, appelée « Patronage », destinée aux spectacles et aux réunions fut construite et entretenue jusqu'en 2012 par l'association. Pour plus de précisions sur l'histoire de l'association de 1933 à nos jours, je vous invite à lire le livre sur l'église Sainte Apre de Loisin, en vente au profit de notre association.

- Qu'est-il devenu de ce « Patronage » que vous avez cédé en 2012 ?

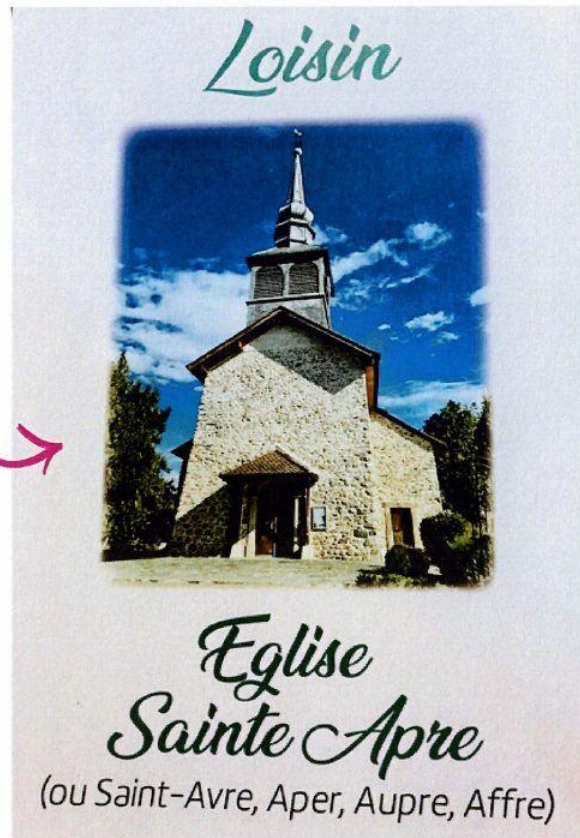
Des travaux en dehors de nos moyens devaient être prévus, la salle n'était plus conforme pour la location et les événements. L'entretien durant les décennies précédentes avait été réalisé avec les moyens du bord par les membres de l'association. Une donation à la mairie de Loisin a été faite pour rénovation complète du bâtiment. La mairie a installé la crèche dans une grande partie du bâtiment et l'association a l'usufruit de la partie avant, avec la nouvelle salle du Réveil. Cette salle est utilisée désormais pour les réunions de l'association, le catéchisme et est prêtée à diverses associations Loisinoises.

- Quel est le rôle actuel de l'association et comment participer à vos actions ?

Aujourd'hui, l'association continue de jouer un rôle social, éducatif et solidaire. Elle organise notamment des actions en faveur des personnes et familles en difficultés en soutien au CCAS de Loisin, des activités liées à la vie Catholique locale comme le catéchisme et les messes de Loisin. Nous organisons chaque année, le 1^{er} samedi de février, une « soirée choucroute » qui est perpétuée depuis des années. Ce repas festif nous permet de réunir les membres et les Loisinois afin de faire perdurer nos actions.

Merci à Marie-Claire Velluz, présidente de l'association « Le Réveil »

Propos recueillis par Antoine Jacquet.



Retrouver l'incroyable histoire de l'église de Loisin
dans le livre
"Église Sainte Apre"



AGENDA

Virades de l'espoir	27 septembre
Marche rose - CCAS	3 octobre
Party rose et bleue - Fête et culture.....	3 octobre
Théâtre - Fun en Bulle	10 octobre
Cross - Sapeurs pompiers	7 novembre
Cérémonie de l'armistice	11 novembre
Thés dansants - Notes en portée	15 novembre
Repas des sages - CCAS	19 novembre
Les illuminations et marché de Noël	5 décembre
Saint-Sylvestre - ASCS	31 décembre
Audition - Notes en portée	9 janvier
Vœux du maire	16 janvier
Vente boudins et atrioux - Vétérans	23/24 janvier

LA COMPAGNIE FUN EN BULLE PRÉSENTE

Les DIABLES
NE SONT JAMAIS EN
RETARD

Samedi 10 Octobre
à 20h30

Salle des fêtes à
LOISIN

Billetterie/Réservation : sur place ou
www.funenbulle.fr

haute savoie
le Département

UNE COMEDIE DE LAURENCE ANNE NOSJEAN





LOISIN

Rose et Bleue
PARTY

3
SAMEDI **OCT** 19H00-01H00

CANDY BAR **SALLE DES FETES** PETITE RESTAURATION

DJ & KARAOKE

ENTREE : 10 €
DRESS CODE : 1 TOUCHE DE ROSE OU DE BLEU

ORGANISÉ PAR FÊTE ET CULTURE - INFOS : 06 17 13 97 59

TOUS LES BÉNÉFICES SERONT REVERSÉS À UNE ASSOCIATION ENGAGÉE CONTRE LES CANCERS



LIRE ET FAIRE LIRE

Vous avez plus de 50 ans, et désirez consacrer un peu de votre temps aux enfants de Loisin afin de leur permettre de développer leur goût pour la lecture :

- A la clé : plaisir et épanouissement pour vous comme pour eux
- Formation : "Lire et faire lire 74" propose régulièrement à ses membres des journées de formation et d'échanges
- Lieu : Ecole de Loisin
- Horaires : de 11h30 à 13h20 , ou 16h30 à 18h00 ,
- Au choix lundi, mardi, jeudi ou vendredi
- Contact : mairie 04 50 94 16 74
- Jacqueline Collomb 06 71 51 56 94

DON DE SANG

Chaque don est un geste simple et précieux qui peut sauver des vies.
prochain rendez-vous :

Mardi 10 novembre 2026

Douvaine - espace associatif

Accueil des donneurs : 15h30 - 19h00

